



HAL
open science

Les tribulations du dispositif DDR en Côte d'Ivoire (2003-2015)

Magali Chelpi-den Hamer

► **To cite this version:**

Magali Chelpi-den Hamer. Les tribulations du dispositif DDR en Côte d'Ivoire (2003-2015). Hérodote - Revue de géographie et de géopolitique, 2015. hal-01649190v2

HAL Id: hal-01649190

<https://amu.hal.science/hal-01649190v2>

Submitted on 5 Dec 2017

HAL is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.

Titre de l'article:

Les tribulations du dispositif DDR en Côte d'Ivoire (2003-2015)

Résumé

Cette contribution propose une réflexion sur le dispositif postconflit en appui à la démilitarisation qui a été mis en place en Côte d'Ivoire dans les années 2000, quand le pays était encore coupé en deux, et qui a été ravivé après la crise postélectorale de 2010-2011. Il y a une certaine tendance à postuler que de tels dispositifs sont imposés 'd'en haut' par la diplomatie internationale : le premier document mentionnant la question du DDR dans la crise ivoirienne et proposant une feuille de route a été l'accord de Linas Marcoussis du 23 janvier 2003 qui réunissait, en France et sur initiative française, les principales parties au conflit. Pourtant, ce qui ressort de manière frappante du cas ivoirien lorsqu'on adopte une approche diachronique est que le *modus operandi* du processus de démilitarisation, son chronogramme et ses temps de blocage/déblocage ont largement été décidés par les belligérants principaux, rendant caduc tout postulat de manipulation exclusive 'du haut'. Cette contribution apporte ainsi un éclairage sur les tribulations du processus de démilitarisation ivoirien en apportant une attention particulière aux différences éventuelles de traitement observées selon les catégories de combattants.

Auteur et fonction:

Magali Chelpi-den Hamer

Anthropologue, Chercheure affiliée à l'Institut des Mondes Africains

Introduction

Le printemps 2011 était aussi un printemps ivoirien. Après neuf ans d'instabilité politique qui s'est concrètement traduit par un territoire divisé en deux pendant de nombreuses années, la crise politique qui a secoué la Côte d'Ivoire lors des élections Présidentielles de 2010 marque un virage important. C'est l'accès d'Alassane Ouattara à la Présidence, et la disgrâce de l'ancien régime. L'une des conséquences immédiates de ce changement a été de faire la part belle aux insurgés d'hier et de transformer une bonne partie des forces armées rebelles en armée d'Etat. Or ce changement n'est pas aussi simple et quatre ans plus tard, le nouveau régime en mesure encore toute la complexité.

Si beaucoup d'améliorations sont à noter, il restait encore en mai 2015 de nombreux postes de contrôle militaires officieux dans les zones économiques stratégiques en plus de ceux officiellement maintenus aux points d'entrée des villes (notamment dans la ville portuaire de San Pedro au sud-ouest ou dans les villes de l'ouest de Daloa, Guiglo, Bolequin). Si les forces de police semblent relativement contrôlées, des manifestations abusives d'autorité continuent d'être signalées. Certains anciens « Com'Zones » des *Forces nouvelles*) et leurs proches sont en effet encore impliqués dans des réseaux de contrebande (de type cacao, or, diamants). Le racket des activités de transport est encore monnaie courante tout comme l'occupation illégale de maisons et de parcelles, et certains marchés urbains continuent de se faire abusivement taxer.

Si le nouveau régime est conscient du chemin restant à parcourir, il ne peut reculer indéfiniment la délicate question de la réduction des armes et des effectifs militaires dans le pays, à quelques mois seulement de l'échéance des prochaines élections Présidentielles. Un processus DDR (Désarmement, Démobilisation et Réinsertion des miliciens) a été mis en œuvre dès fin 2012, il s'apprête à se terminer, et la question qui se pose aujourd'hui est de savoir si le dispositif a rempli ses objectifs de réduire le risque de violence armée sur le territoire ivoirien et de promouvoir la cohésion sociale.

Or la question militaire semble encore rester épineuse malgré ces avancées opérationnelles. En novembre 2014, plusieurs manifestations de militaires ont éclaté à Abidjan et dans les principales villes du pays (Bouaké, Bondoukou, Abengourou). En jeu, plusieurs années d'arriérés de primes, la question de l'avancement en grade, et la crainte réelle, pour certains, de ne pas être pris en compte dans le nouveau processus DDR. En 2013, plusieurs villes de l'intérieur avaient été paralysées pour les mêmes motifs (Bouaké en avril, Man en juin). De fortes tensions internes continuent donc d'être palpables au sein de la nouvelle armée et les militaires ayant soutenu l'ancien régime se plaignent régulièrement d'être défavorisés par rapport aux éléments rebelles qui ont récemment intégré l'armée nationale (?).

Cette contribution n'entrera pas dans les détails de reconstitution de l'armée ivoirienne à cause du manque de données fiables sur le sujet. Le texte se propose d'apporter un éclairage sur les tribulations du processus de démilitarisation de tous ceux qui n'ont pas été intégrés dans la nouvelle armée. Une attention particulière sera ainsi portée à l'évolution du mode opératoire du processus DDR entre 2003 et 2015 et à la question de la production des normes. Les modes opératoires ont-ils été imposés 'd'en haut', calqués sur les standards DDR existants internationaux ? Ou les parties ivoiriennes ont-elles su garder leur marge de manœuvre ? Peut-on également faire état d'éventuelles différences de traitement observées en fonction des allégeances politiques et des profils de combattants à réinsérer ? Note-t-on enfin des différences de traitement selon les territoires ?

Les programmes DDR ciblant les ex-combattants sont devenus des projets standards d'intervention après un conflit. Ce sont des processus planifiés comprenant une phase de désarmement, de démobilisation, et d'appui au retour à la vie civile. Cette logique de "compression" des forces armées une fois la période de guerre terminée n'est pas nouvelle en soi pour les États sortant d'un conflit armé. Ce type de phénomène a été documenté plusieurs fois dans la littérature (Lamb, 2008), notamment après les deux guerres mondiales, et on trouve des exemples récents d'études sur les politiques de gestion menées pour réinsérer le surplus d'effectifs temporairement militarisés. Depuis une vingtaine d'années cependant, un "discours DDR" s'est développé sur la scène internationale et la thématique s'érige aujourd'hui en véritable domaine d'expertise (Humphreys & Weinstein, 2007 ; Knight & Oderzem, 2004 ; Muggah, 2005 ; Specker, 2008). Des standards sont apparus (les fameux

Integrated DDR Standards, promus par le Centre de Ressources des Nations Unies pour le DDR (United Nations, 2014a) et on peut se demander si ces logiques iront jusqu'à prendre le pas sur les logiques des parties en conflit.

Rappel des phases principales du conflit politico-militaire ivoirien

La Côte d'Ivoire est en train d'émerger d'une période de neuf ans de crise qui a divisé le pays en deux entre 2002 et 2011 et qui a exacerbé les fractures sociales existantes en jouant énormément sur les registres identitaires et les tentations xénophobes, rendues d'autant plus populaires en période de crise. Des accords plus ou moins formels de partage de pouvoir ont été négociés durant cette période entre les parties belligérantes mais la moitié nord du pays a été de facto sous contrôle de la rébellion pendant plusieurs années et la partie sud sous contrôle gouvernemental. Si ce conflit résulte de près de 20 ans de récession économique et de luttes politiques intenses et très violentes qui se sont exprimées jusqu'au plus haut sommet de l'Etat, la période 2002-2011 a été marquée par plusieurs pics de violence à Abidjan et à l'intérieur du pays. Sans entrer dans la genèse du conflit ivoirien¹, il est utile de rappeler que l'épisode de guerre civile qui a ébranlé la Côte d'Ivoire il y a près de quinze ans aujourd'hui a affecté l'ensemble du tissu social. Pendant la dernière période de crise postélectorale, les problèmes d'insécurité étaient généralisés, la fermeture des banques pendant plusieurs semaines en début d'année 2011 a asphyxié un grand nombre de personnes tout bord politique confondu, la hausse du prix des denrées alimentaires de base a été ressentie par toutes les couches de populations et les prix de transport ont pu parfois tripler sur certains tronçons. Plusieurs familles enfin se sont déchirées, à cause des sensibilités politiques. Des villes et des villages du sud et de l'ouest ivoirien ont été très touchés par la crise postélectorale et des localités du sud qui avaient été jusque-là relativement préservées pendant la crise de 2002 se sont retrouvées pleinement confrontées avec les violences de guerre de 2010-2011.

La chronologie suivante rappelle les différentes étapes de la crise ivoirienne, à partir de 2002. Elle montre de manière synthétique que la crise politico-militaire ivoirienne s'est décomposée en plusieurs phases et que chacune s'est achevée avec des accords de paix débouchant souvent sur une reprise timide de la mise en œuvre du processus DDR avant une nouvelle impasse.

Septembre 2002	Une rébellion armée attaque simultanément quatre des principales villes du pays dont Abidjan. Le pays se retrouve rapidement divisé en deux avec au nord, les villes sous contrôle de la rébellion (qui prendra plus tard le nom de « <i>Forces nouvelles</i> ² ») et un sud tenu par les forces loyalistes.
Octobre 2002-avril 2003	Des affrontements violents continuent à l'ouest du pays malgré plusieurs cessez-le-feu signés pendant la période.
Janvier 2003	Premiers accords de paix de Linas Marcoussis. Les accords sont censés poser les bases d'un gouvernement de réconciliation nationale mais ont du mal à être appliqués. Ils abordent également pour la première fois la question du désarmement.
Janvier 2004	Signature du <i>Plan Conjoint des Opérations (PCO)</i> à Yamoussoukro entre les

¹ Pour plus d'informations à ce sujet, voir les travaux d'Akindès (2004), Banégas (2010), Konaté (2004), McGovern (2011).

² Les *Forces nouvelles* de Côte d'Ivoire étaient une coalition de mouvements rebelles qui ont occupé jusqu'à 60 % du territoire national, principalement au nord, de 2002 à 2007. Le mouvement a structuré son territoire occupé en dix zones géographiques placées sous l'autorité de Commandants de zone autrement appelés Com'zones. En 2011, les *Forces nouvelles* et des éléments des Forces de défense et de sécurité sont regroupées par Alassane Ouattara au sein des Forces républicaines de Côte d'Ivoire.

	forces armées rebelles, gouvernementales et impartiales, qui définit les critères d'inclusion dans le processus DDR ivoirien. Mise en place de la première institution nationale en charge de la mise en œuvre du processus (PPNDDR).
Mars 2004	Première date butoir pour démarrer le processus DDR.
Octobre 2004	Deuxième date butoir.
Novembre 2004	Le fief de la rebellion est bombardé et les combats reprennent.
Juin 2005	Le <i>plan National DDR</i> est adopté par les Chefs d'État-major des deux parties en conflit. Il définit les critères de mise en œuvre opérationnelle.
Avril 2005	Accords de paix de Pretoria incluant notamment des dispositions sur le dispositif DDR à mettre en place. La troisième date butoir pour démarrer le processus de désarmement est annoncé pour mai 2005.
Juin 2005	Violences meurtrières à l'ouest du pays (villages de petit Duekoue et Guitrozon). Remise en cause des accords et de la mise en oeuvre du processus DDR.
Juillet 2005	Accords de Yamoussoukro sur le Désarmement en Côte d'Ivoire.
Octobre 2005	Le mandat présidentiel de Laurent Gbagbo est prolongé pour la première fois. Il le sera jusqu'aux élections de 2010.
Été 2006	Démantèlement partiel des milices pro-gouvernementales (qui reprend plusieurs des dispositions prévues dans le plan national DDR).
Decembre 2006	Passage très controversé de la résolution 1721 du Conseil de Sécurité des Nations Unies transférant d'importantes prérogatives au Premier Ministre en lui donnant le droit de légiférer indépendamment du Président et du Parlement ainsi qu'une autorité sur l'armée.
Mars 2007	Accords politiques de Ouagadougou faisant suite à un dialogue interivoirien. Le leader politique des Forces Nouvelles, Guillaume Soro, devient Premier ministre de Laurent Gbagbo. En termes de DDR, deux nouvelles structures remplacent les dispositifs mis en place depuis 2003 : le Centre de Commandement Intégré, rendu responsable de la composante militaire du processus, et le <i>Programme National de Réinsertion et de Réhabilitation Communautaire</i> , en charge de la mise en œuvre de la composante réinsertion des ex-combattants.
Mai 2007	Reprise du démantèlement des milices pro-gouvernementales. Fin du processus annoncé malgré plusieurs divergences à ce sujet.
Juillet 2007	Cérémonie symbolique de la flamme de la paix à Bouaké, fief de la rebellion. Le Président et le Premier ministre y décrètent ensemble la fin de la guerre et mettent symboliquement le feu à une benne remplie d'armes de guerre.
Decembre 2007	Lancement officiel du processus DDR. Les forces rebelles et gouvernementales organisent un défilé commun à Tiébissou et Djébonoua, deux localités symboliques puisque situées de part et d'autre de la ligne de partition du pays, sur la route principale reliant Yamoussoukro à Bouaké.
2008-2009	Quelques initiatives de désarmement et de réinsertion sont mises en œuvre mais restent très localisées et à petite échelle.
Fevrier 2010	Tensions pré-électorales. Dissolution du gouvernement et de la Commission électorale indépendante.
Octobre 2010	Elections Présidentielles. Resultats contestés allant déboucher sur un

	renversement de régime. 2 Présidents sont proclamés.
Mai 2011	Alassane Ouattara est proclamé Président après cinq mois de crise postélectorale.
Juillet 2012	Violences meurtrières dans l'ouest du pays, attaques contre des villages du sud-ouest.
Aout 2012	Création de L'Autorité pour le Désarmement, la Démobilisation et la Réintégration (ADDR), par décret présidentiel, dernière-née des institutions en charge de mettre en œuvre le processus DDR.
2013-2014	Le processus DDR est enfin mis en oeuvre à grande échelle. En janvier 2015, 46031 ex-combattants avaient été réintégrés sur un effectif prévu de 74068.
Juin 2015	Fin annoncée du processus DDR ivoirien

Les tribulations du processus de DDR en Côte d'Ivoire (2003-2015)

2003-2007 – un dispositif qui tarde à se concrétiser

Le premier document mentionnant la question du DDR dans la crise ivoirienne et proposant une feuille de route a été l'accord de Linas Marcoussis du 23 janvier 2003 qui réunissait, en France et sur initiative française, les principales parties au conflit ainsi que des représentants de l'ONU, de l'Union africaine et de la CEDEAO³. Il faudra attendre quatre ans de péripéties, de tensions, de négociations et de crise, pour que le dispositif commence à prendre forme.

Deux textes principaux définissaient ainsi les modalités pratiques du processus, dans la lignée de ce qui avait été initialement prévu par les accords de Marcoussis. Le premier est le *Plan Conjoint des Opérations* (PCO), signé à Yamoussoukro le 9 janvier 2004 par les commandants d'État-major rebelles, par l'armée nationale, par les *forces impartiales* sous mandat de l'ONU (alors CEDEAO et Licornes), et par le responsable de la Commission Nationale DDR. Le *Plan Conjoint des Opérations*, clarifie les critères d'éligibilité d'entrée au processus DDR et définit de manière large qui était considéré combattant. Ce statut n'est alors pas limité à la seule possession d'arme et inclut les personnes 'support' des opérations militaires, c'est-à-dire les personnes qui ont été impliquées dans le soutien logistique des forces. Le PCO stipule que dans le cadre de la mise en œuvre du processus DDR, tous les combattants doivent déposer leurs armes, même les individus qui n'ont pas été officiellement affiliés à l'armée ivoirienne ou aux forces rebelles.

Le second texte est le *plan National DDR*, adopté le 9 juin 2005 par les Chefs d'État-major des deux parties en conflit. Il inclut les modalités d'exécution, le contenu détaillé des différents types de support à recevoir, et un premier planning opérationnel.

La première date butoir pour démarrer le processus DDR est fixée au 8 mars 2004 par le Premier Ministre de l'époque, Seydou Diarra. Elle concerne plusieurs catégories de belligérants: groupes armés dits 'réguliers' comprenant l'armée ivoirienne, les 3000 recrues intégrées dans l'armée en début de crise et les éléments armés des forces rebelles. Si elle marque une volonté réelle de mettre un terme rapide à la partition du pays, cette échéance se révèle vite irréaliste. Les forces rebelles se montrent en effet réticentes à désarmer avant le déploiement officiel de l'Opération des Nations

³ Communauté Economique Des Etats de l'Afrique de l'Ouest.

Unies en Côte d'Ivoire pour le maintien de la paix (cette opération devait se déployer quelques semaines plus tard)⁴.

En termes de *modus operandi*, l'idée initiale en ce début d'année 2004 est de procéder à la phase de désarmement en trois étapes : d'abord, désarmer les forces actives dans le Centre ; puis désarmer l'Est et l'Ouest ; et enfin désarmer le Nord et le Sud en même temps. Au vu de la persistance de l'instabilité à l'ouest, la Commission Nationale DDR de l'époque suggère que le processus débute par la phase de Désarmement Est et Ouest en parallèle.

Une deuxième date butoir est fixée au 15 octobre 2004 par les accords d'Accra qui ont confirmé sur papier l'inclusion des groupes paramilitaires et des milices dans le processus DDR en plus des belligérants principaux. Mais à l'approche de cette date, le porte-parole politique des forces rebelles fait savoir que les *Forces Nouvelles* refusaient de désarmer au vu des faibles avancées politiques⁵. Les Chefs d'État-major suspendent alors leur collaboration avec la Commission Nationale DDR et ne reprennent le dialogue qu'après plusieurs mois de silence.

Une troisième date butoir est ensuite proposée suite aux accords de paix de Prétoria (avril 2005), qui sont largement présentés à l'époque comme allant mettre un terme final à la crise ivoirienne. Le lancement du processus DDR est alors fixé au 15 mai 2005 sous réserve que les contraintes financières et techniques soient surmontées d'ici là et que les autres aspects de l'accord aient progressé. La date est encore reportée d'un mois et la phase de désarmement planifiée pour juin, juillet et août 2005. Mais au début du mois de juin, suite à des événements violents dans l'ouest faisant plus de quarante morts civils dans les populations autochtones, la mise en œuvre du processus DDR est une fois de plus différée et devient par la suite, dans les discours officiels, conditionnée à la tenue des élections présidentielles (qui étaient à l'époque prévues pour octobre 2005).

S'ensuivent d'autres blocages et impasses politiques. Après le passage de réformes très controversées par décret présidentiel, la branche politique de la rébellion se retire des négociations du processus de paix, ce qui rend impossible la tenue des élections présidentielles en octobre 2005. Huit mois plus tard, en avril 2006, les discussions sur le désarmement reprennent entre l'État-major rebelle et l'armée régulière. Les forces rebelles acceptent finalement de commencer à désarmer après le démantèlement des milices progouvernementales et il est décidé que les processus d'identification des électeurs et de désarmement seraient conduits de manière concomitante et non plus de manière successive (il était en effet prévu initialement que le désarmement commence une fois la phase d'identification des électeurs achevée). Le démantèlement des milices progouvernementales de l'ouest ne sera malheureusement que partiellement mis en œuvre en 2006 et se retrouvera finalement suspendu au regard du peu d'armes collectées.

Après une troisième extension de mandat présidentiel, le passage très controversé de la résolution 1721 du Conseil de Sécurité des Nations Unies transfère d'importantes prérogatives au Premier Ministre en lui donnant le droit de légiférer indépendamment du Président et du Parlement ainsi qu'une autorité sur l'armée. En réaction à cette confiscation diplomatique du pouvoir, le Président Gbagbo propose un dialogue direct avec les forces rebelles, exempt - autant que faire se peut - d'influences internationales. Cette initiative se solde par les accords politiques de Ouagadougou (APO, 4 mars 2007), qui en matière de DDR réitère son attachement au *Plan Conjoint des Opérations* et au *Plan National* existant.

⁴ Cette mission de maintien de la paix succédait à la Mission des Nations Unies pour la Côte d'Ivoire (MINUCI) présente dans le pays depuis mai 2003, au mandat et à l'effectif plus limité.

⁵ Ce blocage portait sur le non-respect de certains engagements politiques pris lors du sommet d'Accra III. En particulier : l'absence de délégation des pouvoirs au Premier Ministre, l'absence de reprise du travail du gouvernement de Réconciliation Nationale, et le manque de réforme attendue sur les critères d'éligibilité à la Présidence.

2007-2009 – Les débuts effectifs du dispositif DDR ivoirien

Une conséquence directe des accords de paix de 2007 a été de modifier le paysage institutionnel pour les questions de démilitarisation. Deux nouvelles structures remplacent les dispositifs mis en place depuis 2003. Le Centre de Commandement Intégré (CCI)⁶ est rendu responsable de la composante militaire du processus (donc les processus de désarmement et de démobilisation) et le *Programme National de Réinsertion et de Réhabilitation Communautaire* (PNRRC) est en charge de la mise en œuvre de la composante "réinsertion"⁷ des ex-combattants.

Les semaines qui suivent les accords s'inscrivent dans l'euphorie de cette période. Un apaisement politique semble alors possible. L'entrée au gouvernement comme Premier Ministre du chef politique des *Forces Nouvelles* Guillaume Soro se fait en grande pompe et une série de lancements symboliques du processus DDR sont effectués dans plusieurs localités du pays. La cérémonie de la *Flamme de la Paix* est organisée à Bouaké, fief de l'ex-rebellion, fin juillet 2007 (le Président ivoirien s'y rendait pour la première fois depuis le début de la crise). Elle rassemble près de 25000 personnes et bon nombre de chefs d'Etat africains. Le Président et le Premier ministre y décrètent ensemble la fin de la guerre et mettent symboliquement le feu à une benne remplie d'armes de guerre. Un premier programme de démobilisation volontaire est lancé à Bouaké.

Les forces rebelles ayant accepté de commencer à désarmer après le démantèlement des milices progouvernementales, l'après Ouagadougou est également marquée par une annonce rapide de démantèlement des milices de l'ouest. L'opération est prévue pour mai 2007, mais à la différence des tentatives de démantèlement précédents (qui reprenaient dans les grandes lignes les conditions et arrangement prévus en 2003 par le PCO pour les forces armées régulières), l'opération de 2007 est très opaque : ni la Commission Nationale DDR, ni l'ONUCI, ne sont associés à l'événement.

Ce ne sera finalement qu'une opération médiatique, où 1026 armes sont collectées et remises à la Présidence par les chefs de milices, en contrepartie d'une large enveloppe présidentielle (280 millions de francs CFA) censée être distribuée aux recrues de faible rang. Après ce coup médiatique, un conseiller proche du Président déclare immédiatement par voie de presse la fin officielle de l'opération de démantèlement des milices. Ce traitement politique peu fin du problème milicien a été la source de plusieurs faits divers musclés par la suite, allant de la prise d'otage de conseillers politiques à Abidjan aux arrestations de plusieurs chefs de milices pour détournement d'argent..

Pour marquer le lancement officiel du processus DDR, les forces rebelles et gouvernementales organisent néanmoins en décembre 2007 un défilé commun à Tiébissou et Djébonoua, deux localités symboliques puisque situées de part et d'autre de la ligne de partition du pays, sur la route principale reliant Yamoussokro à Bouaké. En janvier 2008, le General Mangou annonce le retrait de 12000 soldats de l'armée nationale et leur cantonnement en caserne. Les rebelles ne sont pas en reste même si le cantonnement prend plus de temps de leur côté et qu'ils justifient les retards par des manques matériels.

En dépit de ces quelques avancées le processus DDR ivoirien est donc encore hésitant à la fin des années 2000 et ne se fera jamais à grande échelle avant la crise postélectorale. La tâche de reconstruire une seule armée républicaine est remise à l'après-élection présidentielle de 2010 et la délicate question de la reconnaissance des grades et de la démobilisation des combattants des deux camps ne réussit pas à trouver de réponse satisfaisante. Les brigades communes mises en place après Ouaga et comprenant des éléments issus des forces rebelles et de l'armée ivoirienne effectuent des patrouilles jointes le long de l'ancienne ligne de front mais expriment régulièrement leurs

⁶ Le CCI a été conçu comme une composition mixte d'éléments armés des groupes rebelles et loyalistes et devait constituer l'embryon expérimental de la nouvelle armée ivoirienne. À sa création, il a surveillé l'ancienne *zone de confiance* sur la ligne de front en constituant des patrouilles mixtes. Plus tard, le CCI a sécurisé les opérations d'identification des populations, des audiences foraines, puis l'élection présidentielle.

⁷ Dans ce texte, nous utilisons les termes 'réinsertion' et 'réintégration' de manière interchangeable.

revendications en dénonçant les retards de paiement récurrents des primes de désarmement et le non-paiement de leur solde. Plusieurs manifestations violentes des éléments rebelles entre juin et décembre 2008 ont également révélé les blocages financiers et techniques du processus de désarmement.

A la veille du scrutin présidentiel de 2010, les péripéties du processus de démilitarisation ivoirien pour les forces dites 'régulières' donnent donc l'impression générale d'un 'yoyo' politique. Quand les négociations de paix progressent, la communication reprend entre les belligérants principaux, un nouvel accord de paix émerge (réitérant souvent la feuille de route du précédent), puis une soudaine éruption de violence ou le passage d'une réforme controversée entraînent des durcissements de positions, voire des ruptures de dialogue menant à des impasses politiques, ce qui entrave ainsi la mise en œuvre du processus de démilitarisation.

Ce qui ressort néanmoins de manière frappante de la chronologie exposée ci-dessus est que si la communauté internationale a 'poussé' ce processus de démilitarisation de diverses manières dans les années 2000 (et parfois assez lourdement d'ailleurs comme en témoigne le passage de la résolution UN 1721), le *modus operandi*, le chronogramme, et les temps de blocage/déblocage résultent principalement des négociations fluctuantes entre les belligérants principaux. Nous sommes donc loin d'un dispositif imposé "d'en haut". Le processus DDR aussi est devenu une arène sociale et politique.

2012-2015 – La mise en œuvre effective de la démilitarisation

Les modalités du processus DDR ivoirien mis en place après la crise postélectorale de 2010 continuent à s'inspirer largement des modalités qui avaient été pensées pendant la précédente période de crise des années 2000.

L'*Autorité pour le Désarmement, la Démobilisation et la Réintégration* (ADDR), créée par décret présidentiel le 8 août 2012, est la dernière-née des institutions en charge de mettre en œuvre le processus DDR. L'institution se place sous l'autorité du Conseil National de Sécurité (CNS) (créé lui aussi par décret le même jour) et en est concrètement la main opérationnelle. Elle remplace les structures antérieures.

Si le changement de nom est surtout symbolique, deux changements principaux sont néanmoins visibles en terme de mode opératoire par rapport aux processus précédents. D'abord l'apparition de "sites de 'resocialisation' (c'est le terme qui est employé par le gouvernement), disséminés un peu partout sur le territoire, censés faciliter le retour à la vie civile des ex-combattants et leur acceptation par la communauté. En 2014, près de 14000 personnes y auraient séjourné un mois si on reprend les chiffres de l'ADDR. Le deuxième changement important concerne l'appui financier à la réintégration. Le "filet de sécurité" prévu par les dispositifs précédents correspondait à 499500 CFA francs et avait été calculé pour permettre à l'ex-combattant de faire face à ses besoins pendant une période de six mois. Le filet devait être déboursé en trois fois: un quart payé juste après la démobilisation effective de la personne, un autre quart payé 45 jours après, et le solde à 90 jours. En 2012, le processus prévoit plus de liquidités par ex-combattant (800000 francs CFA) et les modalités de déboursement semblent assouplies. L'ADDR a également intégré pleinement dans son mode opératoire la réalisation de petits ouvrages communautaires dans les localités viviers d'ex-combattants.

Dès la fin de l'année 2013, sur base des listes envoyées par les groupes, le nouveau processus DDR commence à être mis en œuvre, et fin janvier 2015, 46031 ex-combattants avaient d'ores et déjà été "réintégrés" sur un effectif prévu de 74068⁸. Le terme "reintégré" renvoie ici à la connotation communément admise et largement relayée par les acteurs institutionnels nationaux et

⁸ 25000 armes ont de plus été collectées lors de ce processus. L'armement collecté comprend des armes de petits calibres, des obus, des roquettes et des grenades ainsi que plus d'un million de cartouches (Agence Ivoirienne de Presse, 26 janvier 2015).

internationaux, c'est-à-dire une sortie durable du métier des armes par l'exercice d'activités économiques et sociales.

L'ADDR accepta et valida ainsi une grande partie des dossiers individuels remis par les groupes armés au lendemain de la crise postélectorale, et incluait aussi ceux issus des anciennes listes des opérations précédentes, qui n'avaient pas encore été officiellement démobilisées et qui n'avaient pas intégré les rangs de la nouvelle armée.

Plusieurs ex-combatants ont ainsi été tardivement reintégrés via le dispositif DDR officiel actuel: dans l'administration publique, dans le secteur des transports, dans le secteur privé également avec des aides à l'auto-entreprenariat et à l'installation de commerces. Pour autant, ces succès ne semblent que relatifs. En début d'année 2015, Fidèle Sarassoro, le directeur de l'ADDR, ne cachait pas la persistance de nombreuses difficultés. L'obstination de certains ex-combattants à vouloir être intégrés dans les forces armées régulières restait résolument incompatible avec le besoin de réduire l'effectif de l'armée ivoirienne qui avait exponentiellement augmenté pendant les années 2000. La méfiance de certains ex-groupes d'auto-défense alliés à l'ancien régime restait également problématique et certains, peu rassurés par le contexte actuel, craignaient des représailles s'ils intégraient officiellement le dispositif. Beaucoup de personnes associées à l'ex-rebellion pendant la crise postélectorale n'ont donc pas été retenus pour une intégration dans la nouvelle armée et pas été inclus dans les listes remises à l'ADDR en 2013. Sarassoro faisait aussi l'amer constat que l'ADDR, en tant qu'institution, avait encore du mal à accéder à toutes les zones, même quatre ans après le changement de régime.

En janvier 2015, un séminaire-bilan de l'ADDR s'est tenu à Abidjan en présence des cadres, préfets et élus locaux. Ce séminaire a été l'occasion de présenter certaines innovations, dont la mise en ligne prochaine sur le web d'une application interne qui permettra aux autorités locales d'accéder à la base de données des ex-combattants afin de vérifier leur statut et de savoir à quel niveau chacun d'entre eux se trouve dans le processus. En terme de traçabilité, c'est un pas important. Reste à savoir dans quelle mesure cette mise en ligne sera effective et si la mise en service de cette application a prévu les garde-fous de confidentialité nécessaires pour éviter les règlements de comptes. Ce séminaire a également été l'occasion de réfléchir à l'après-processus et de solliciter la contribution des notables locaux pour que le processus DDR ivoirien s'achève comme prévu à l'été 2015.

Profil des "ex-combattants" à réinsérer

Qui ont finalement été ces ex-combattants à réinsérer ? Avant 2012, le statut d'ex-combattant ne semble pas limité à la seule possession d'arme et inclut les personnes 'support' des opérations militaires. Après 2012, la lettre de politique DDR adoptée par le Conseil National de Sécurité en août 2012 précise qu'il faut être reconnu comme combattant par le commandant du groupe d'appartenance pour être intégré dans le dispositif et que des tests de manipulation d'armes seront effectués. Est considéré ex-combattant : *"tout individu des deux sexes de plus de 18 ans ayant pris part aux combats consécutifs aux événements de septembre 2002 et/ou à la crise postélectorale de décembre 2010 en tant que membre d'un groupe de combat reconnu par l'Autorité Administrative de tutelle et qui doit retourner à la vie civile."* (extrait de la lettre de politique DDR d'août 2012) Se retrouvent donc inclus: les ex-combattants issus de l'armée nationale et de l'ex-rebellion non retenus dans la nouvelle armée, ceux ayant déjà été identifiés dans les années 2000 mais n'ayant jamais bénéficié d'assistance antérieure; les membres des groupes traditionnels armés; les personnes associées à l'ex-rebellion sans matricule, et les milices groupes d'autodéfense.

Les processus de mobilisation qui ont été observés lors du conflit ivoirien des années 2000 et pendant la crise postélectorale ont été des processus complexes, qui ont pris diverses formes au sein même du pays et qui ont évolué différemment, en fonction des caractéristiques individuelles de chacun (convictions personnelles, réseaux sociaux, affiliation politique) mais aussi en fonction de facteurs que l'on pourrait qualifier de plus contingents (proximité du lieu de résidence par rapport à la ligne de front, politiques locales de recrutement, phase du conflit au moment de l'engagement). Le conflit a conduit à la militarisation de nombreux civils des deux côtés des forces en présence. Certains ont été

directement impliqués dans les opérations de combat à une période où la violence était à son apogée (automne 2002 - printemps 2003 ou plus récemment pendant la crise postélectorale), d'autres ont assumé un rôle plus en retrait (maintien des positions militaires lorsque certaines positions étaient prises à l'ennemi, tenue de barrages ou tâches plus logistiques).

Une caractéristique commune aux recrues de base a néanmoins été de naviguer entre différentes activités en fonction des différentes phases de conflit et des compétences individuelles de chacun. Certains n'ont été militarisés que quelques mois (généralement au pic des conflits); d'autres ont poursuivi leur association avec un groupe armé pendant plusieurs années, bien au-delà de la période des combats. Certains ont fait partie de la première vague de recrues, d'autres ont rejoint les groupes armés plus tardivement, pour des motifs parfois plus opportunistes. Certains ont été recrutés localement, pour opérer près de la où ils vivaient, tandis que d'autres ont été envoyés ailleurs pour des besoins d'opérations.

Les civils militarisés de l'ouest des années 2000

L'ouest (près de la frontière du Libéria) a été le théâtre d'opérations particulièrement violentes en 2002-2003 et pendant la crise postélectorale, il est donc utile de s'intéresser aux profils des civils qui ont été militarisés ici pendant ces périodes pour comprendre les enjeux et éventuelles frustrations qui peuvent naître quand on parle de démilitarisation.

Dans la période précédant les attaques de 2002, la mobilisation dans l'ouest ivoirien a d'abord ressemblé à une forme traditionnelle de vigilantisme rural, à caractère fortement local. En pays Guéré dans le Moyen Cavally, les premiers civils militarisés étaient majoritairement composés d'"autochtones" d'origine Wê et l'objectif premier de cette forme d'engagement était de 'protéger' les entrées/sorties de chaque localité en contrôlant les va-et-vient des individus par la mise en place de '*corridors*' (le mot local désignant les barrages), en référant les individus "suspects" aux éléments en place des FANCI, qui représentaient à l'époque l'armée nationale. Dans ces zones rurales riches en cultures de café/cacao où les questions foncières sont épineuses et au centre des rapports sociaux dans les sociétés, cette période a été prétexte à de nombreux cas d'abus et de règlements de compte, notamment entre populations "autochtones" et "étrangères"⁹. Ainsi, dans beaucoup de localités de l'ouest, à l'instar de ce qui se passait dans d'autres régions, la fonction de protection que les barrages devaient *a priori* assurer a largement dérivé en instrument d'extorsion et les corridors ont commencé à être utilisés comme des lieux de racket systématiques à l'encontre des populations non autochtones (même si les individus étaient résidents dans la localité et bien connus des barragistes (Chelpi-den Hamer, 2011).

Succédant à cette phase de barrages préventifs, il y a eu dans la plupart des localités de l'ouest une phase de combat où certains individus impliqués dans ces groupes d'autodéfense se sont retrouvés impliqués dans un dispositif beaucoup plus milicien. Dans cette forme de mobilisation, les civils militarisés ont été mieux armés, les politiciens locaux les ont disponibilisés en appui direct à l'armée nationale, et même si la base du mouvement est restée à dominante Wê, le recrutement s'est ouvert à des personnes non autochtones.

Après la période des combats et une fois que les frontières se sont stabilisées entre les deux parties belligérantes (c'est-à-dire entre les forces gouvernementales et les forces rebelles), les barrages ont repris leur fonction préventive avec les dérives mentionnés plus haut, dans une logique de 'protection/extorsion'¹⁰ et les opérations militaires ont adopté un profil plus bas, moins visible des observateurs. À l'ouest, cette période a duré jusqu'en 2005, en se prolongeant un peu dans la Zone

⁹ Par 'étranger', nous entendons de manière large populations allochtones (c'est-à-dire ivoiriennes mais non originaires de la région de résidence) et allogènes (populations non ivoiriennes). Il y a toute une histoire et idéologie derrière le concept d'autochtonie en Côte d'Ivoire que nous ne reprendrons pas ici. Mais en très bref, ce concept appelle implicitement à exclure les étrangers de certains droits et logiques de possession tout en redéfinissant constamment qui est étranger de qui ne l'est pas.

¹⁰ Ce concept est emprunté à Richard Banégas qui l'utilise pour parler du cas ivoirien (source).

de Confiance jusqu'à ce que les barrages soient démantelés. La *Zone de Confiance* a désigné un espace géographique qui séparait les zones restées sous contrôle gouvernementales des zones passées sous contrôle rebelle. Elle a été mise en place en mai 2003 et a été démantelée en avril 2007. La circulation des armes était supposément interdite dans cette zone où le cessez-le-feu était contrôlé par les "forces impartiales" sous mandat des Nations Unies. Dans ses quatre ans d'existence, la *Zone de Confiance* a finalement été un très mauvais label pour désigner une zone sans claire autorité, où le banditisme et les règlements de compte ont pu proliférer en toute impunité.

Figure 1 : Carte de la Côte d'Ivoire présentant la ligne de partition du pays et les zones de déplacements principales (2003-2007)



À la fin des années 2000, l'ouest ivoirien avait internalisé une telle culture de violence que chaque problème social (peu importe la cause) se transformait rapidement en une occasion nouvelle de conflit et que les tensions intercommunautaires - déjà présentes avant-guerre - ne s'en trouvaient que plus exacerbées. La violence et l'intimidation s'étaient ainsi tant diffusées qu'il était devenu très difficile, voire impossible, de dissocier les formes structurelles de violence intercommunautaires des violences liées à la guerre, ce qui rendait d'autant plus difficile l'identification des ex-combattants à réinsérer. Le processus DDR ivoirien en effet, à l'instar de tant d'autres, a peiné à intégrer la diversité de profils des ex-combattants et la fluidité des appartenances en préférant une approche "simple",

par catégorie. Le résultat a été d'inclure certains dans le processus et d'en exclure d'autres, souvent de manière très arbitraire. Au sein d'une même famille par exemple, certains membres pouvaient se retrouver listés dans le processus et pas d'autres, pourtant tous avaient exercé les mêmes tâches de soutien aux forces.

La composition très diverse de la nouvelle armée ivoirienne

La crise de 2010 va raviver les tensions. En terme de profils, les forces militaires qui s'allient à Alassane Ouattara début 2011 (et qui deviendront par décret par la suite la nouvelle armée nationale ivoirienne) sont très diversement composées. Elles incluent des éléments issus de l'ancienne rébellion et remobilisés pour la circonstance, des soldats de l'armée nationale ivoirienne ralliés avant, pendant, et après l'offensive, et des jeunes, enrôlés rapidement dans les villes tombées pendant les avancées militaires.

Compte tenu des profils hétéroclites des recrues, plusieurs observateurs s'inquiétaient déjà au lendemain de la sortie de crise d'éventuelles tensions à venir. Des affrontements internes au sein de la nouvelle armée ivoirienne sont observés dès juillet 2011 et plusieurs cas d'exactions impliquant l'armée victorieuse sont signalés à l'époque. L'encasernement des éléments de la nouvelle armée tarde et les pratiques de racket se multiplient. Les premières mesures redistributives ne concernent que le noyau des unités déjà connues, ce qui a pour conséquence d'exacerber la grogne des recrues non encore enregistrées dont la situation reste à clarifier. Il faudra plus d'un an au nouveau régime pour mettre en place l'ADDR. Il lui faudra six mois de plus pour que le processus devienne opérationnel. Deux ans après, on compte nombre de laissés-pour-compte.

Qui a-t-on donc désarmé, et où ?

Les tableaux ci-dessous présentent les effectifs prévus à réinsérer par groupe d'appartenance et par zone géographique. Sur les 74,068 ex-combattants enregistrés à réinsérer, l'ADDR confirme la réintégration complète de 29,470 personnes à fin 2014 et des formations en cours pour 16,055 d'entre eux. Resteraient dès lors 28,543 personnes à caser en 2015, soit près de 40% des effectifs planifiés. La manne financière doit donc continuer de suivre.

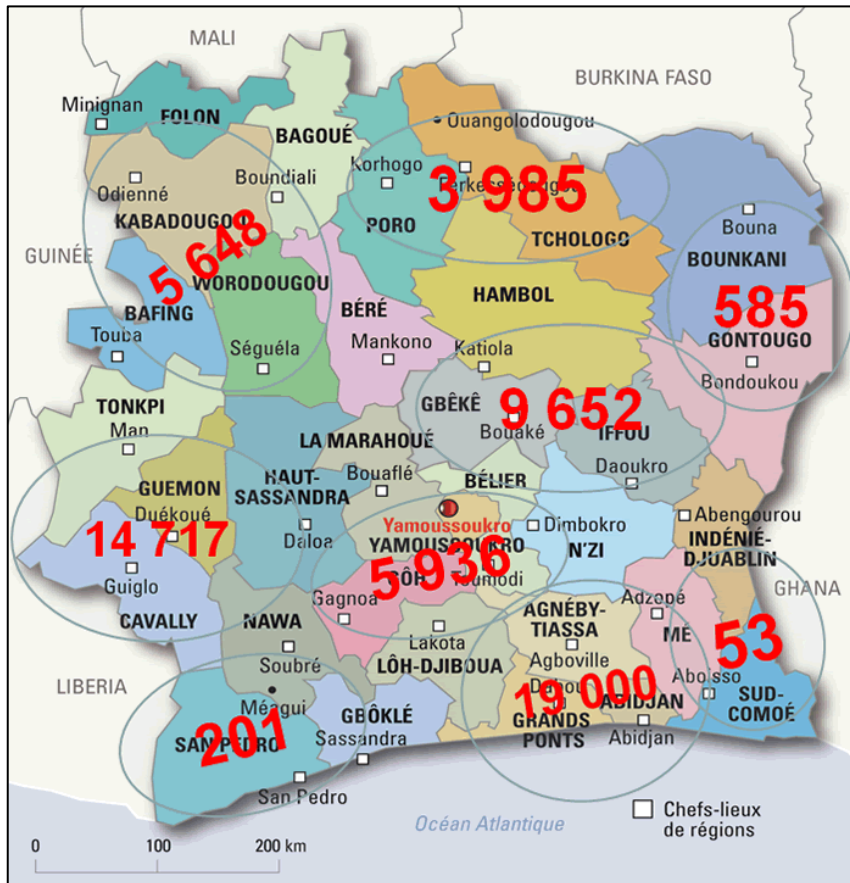
En plus des éléments chiffrés, on se doit de souligner que la réintégration sociale des combattants a aussi été promue par des processus endogènes. Le dispositif DDR ayant en effet mis du temps à arriver dans certaines régions, il n'a souvent pas aidé directement ceux qui s'étaient déjà autodémobilisés, en marge du processus. Or on peut supposer que c'est justement à ce moment de 'déclassement' que l'acceptation sociale a été la plus difficile.

Figure 2 : Effectifs prévus à réinsérer par groupe armé d'appartenance

Groupes cibles	Effectifs planifiés à novembre 2013
Éléments de ex-rebellion (ex-FAFN)	25,865
Milices pro-gouvernementales	23,449
Éléments associés à l'ancienne rebellion	22,071
Éléments de l'ancienne armée ivoirienne (ex-FDS)	461
Nouveaux profilés	2,222
TOTAL	74,068

Source : ADDR, novembre 2014.

Figure 3 : Effectifs prévus à réinsérer par zone géographique



Source : ADDR, novembre 2014.

L'observation des deux figures fait ressortir des éléments intéressants. Sur le plan géographique, les 53 ex-combattants à réinsérer du sud-est ivoirien font bien pâle figure si on les compare avec les autres zones. C'est peut-être une coïncidence, mais cette région fait traditionnellement partie de giron de l'ancien régime. Est-ce-à dire que tous les éléments de l'ancienne armée ivoirienne sont retenus dans la nouvelle armée ? Ou complètement le contraire : que beaucoup ont déserté et craignent de se faire enregistrer ? Nous manquons d'éléments pour apprécier cela, le contraste des chiffres restent néanmoins frappant.

Des disparités de profils

En terme de profils, les éléments de l'ex-rebellion et les éléments qui lui ont été associés (qui ont pris parti pour Alassane Ouattara) se taillent la part belle de la réinsertion, avec près de 65% des effectifs bénéficiant directement du dispositif. À côté, les éléments de l'ancienne armée ivoirienne (partisans de Laurent Gbagbo) représentent moins de 1%. Le chiffre des milices est important et à surveiller. D'après l'ADDR, il concernerait plus de 23000 personnes. Or il comprend les groupes d'autodéfenses locaux, les milices progouvernementales, et les milices pro-FRCI (de type Commando Invisible). L'ADDR ne précise pas si ce chiffre comprend aussi les *dozo*, cette confrérie traditionnelle de chasseurs du nord, souvent impliquée dans les affaires de gestion de sécurité locale en zone rurale, qui a pris une dimension toute autre avec la crise et qui a clairement affiché son soutien au nouveau régime, ou si ceux-ci sont intégrés dans les éléments associés à l'ancienne rebellion.

En terme de profils, il semble finalement donc le processus officiel de démilitarisation ait jusqu'à présent plutôt plus bénéficié à l'ancienne armée rebelle et à ses soutiens divers. Un nombre important de partisans de l'ancien régime se trouvant encore à l'extérieur de Côte d'Ivoire, l'inclusion de tous ne s'en trouve pas facilité. La clé du processus d'apaisement semblerait donc se trouver ailleurs, et c'est au brassage de la nouvelle armée ivoirienne qu'il faut faire attention. Or des

mécontentements se font déjà entendre dans les rangs de la nouvelle armée et encore récemment plusieurs soldats se sont faits radier. Ce qui débute la crise ivoirienne de septembre 2002 fut en premier lieu un mécontentement militaire, elle ne prit qu'après son tournant politique. Si beaucoup de circonstances ont changé, la vigilance reste de mise dans les mois qui viennent pour espérer que la croissance ivoirienne - tout récemment retrouvée - perdure encore des années.

Conclusion

En se basant sur une description détaillée de l'évolution du dispositif DDR ivoirien sur la période 2003-2015, cette contribution a souhaité remettre en cause le postulat généralement admis que de tels dispositifs sont imposés 'd'en haut' par la diplomatie internationale. Certes, le premier document mentionnant la question du DDR dans la crise ivoirienne a été l'accord de Linas Marcoussis du 23 janvier 2003 qui réunissait, en France et sur initiative française, les principales parties au conflit, pourtant, ce qui ressort de manière frappante du cas ivoirien lorsqu'on adopte une approche diachronique est que le *modus operandi* du processus de démilitarisation, son chronogramme et ses temps de blocage/déblocage ont largement été décidés par les belligérants principaux, rendant caduc tout postulat de manipulation exclusive 'du haut'.

Les péripéties du processus de démilitarisation ivoirien apparaissent ainsi dans toute leur complexité. Observe-t-on pour autant des différences de traitement selon les catégories de combattants ? Nous manquons d'éléments pour être catégorique mais il semble que pour le moment, le processus officiel ait plutôt bénéficié à l'ancienne armée rebelle et à ses soutiens divers, en témoignent les chiffres bruts des effectifs recensés par l'ADDR. Pour autant, des observations directes récentes menées à Duékoué en mai 2015 nous montrent que plusieurs éléments issus des anciennes milices partisans de Laurent Gbagbo ont été pris en compte dans le processus et ont reçu les 800,000 francs de liquidités.

Le directeur de l'ADDR appelait encore récemment les ex-combattants non encore pris en compte à adhérer au processus DDR en cours. *'Le 30 juin est une date butoir. Après cette date, nous ne prendrons plus personne en compte. Celui qui viendra le 1er juillet ne pourra pas bénéficier des programmes de l'ADDR. (...) Le 30 juin, l'opinion nationale et internationale sera témoin que tout aura été fait et que si certains ex-combattants ne sont pas pris en compte, c'est parce qu'ils l'auront voulu. (...) D'autant que le processus DDR est pour le moment volontaire, mais qu'à partir du 1er juillet, je pense que l'Etat prendra d'autres dispositions à l'égard de tous ceux qui détiendront des armes de manière illégale.'*

Ces phrases lancées le 27 mars dernier dans un hôtel de Daloa dans le cadre de la campagne nationale de sensibilisation des ex-combattants font réfléchir. Et si elles sont destinées à convaincre les plus sceptiques parmi les ex-FAFN et les autres groupes armés non encore pris en compte, ce qui est implicitement annoncé pour l'après 30 juin n'est pas rassurant. Pour autant, il serait malvenu de craindre une reprise immédiate de conflit en Côte d'Ivoire. Les indicateurs économiques sont à la hausse, les régions (même l'ouest) semblent en voie d'apaisement, et de plus en plus de retours ont été constatés dans le carré Duékoué-Man-Danané-Toulepleu qui avait été si affecté par les crises. La prochaine élection Présidentielle s'annonce sans surprise et dans une atmosphère relativement sereine. Ce sont les élections de 2020 qui s'annoncent plus problématiques, et l'après-Ouattara reste pour le moment très incertain.

Bibliographie

AGENCE IVOIRIENNE DE PRESSE (2015), "Processus DDR: 46031 ex-combattants intégrés", 26 janvier 2015.

AKINDES, F. (2004), *The Roots of the Military-Political Crises in Côte d'Ivoire*, Nordiska Afrikainstitutet, Research Report n° 128, 46 p.

BANEGAS, R. (2010), "La politique du 'gbonhi' - Mobilisations patriotiques, violence milicienne et carrières militantes en Côte-d'Ivoire", *Génèses*, n° 181, 25-44

CHAUVEAU, J.P., S. BOBO, N. KOUASSI & K. MOUSSA (2012), "Milices et sociétés rurales en Côte d'Ivoire durant le conflit. Reconceptualiser le "dispositif milicien", In: R. Bazenguissa-Ganga & S. Makki (dir.), *Sociétés en guerres - Ethnographies des mobilisations violentes*, Paris, Éditions de la Maison des Sciences de l'Homme, 12-43

CHELPI-DEN HAMER, M. (2011) ' Militarized youths in western Côte d'Ivoire: local processes of mobilization, demobilization and related humanitarian interventions (2002-07)', Leiden: African Studies Centre, 266 p.

DEMBELE, O. (2002), "La construction économique et politique de la catégorie 'étranger' en Côte d'Ivoire", In: M. Le Pape & C. Vidal (dir.) *La Côte d'Ivoire: L'année terrible, 1999-2000*, Paris, Karthala.

DOZON, J.-P. (1997), "L'étranger et l'allochtone en Côte d'Ivoire", In: B. Contamin & H. Memel Fotê (eds), *Le modèle ivoirien en questions - Crises, ajustements, recompositions*, pp. 779-798, Paris, Karthala-Orstom.

FOFANA, M. (2011), "Des Forces nouvelles aux Forces républicaines de Côte d'Ivoire - Comment une rébellion devient républicaine", *Politique africaine*, n° 122, 161-178

Humphreys, M. and J. Weinstein (2007), Demobilization and Reintegration, *Journal of Conflict Resolution*, 51, p. 531-567

INTERNATIONAL CRISIS GROUP (2014), Côte d'Ivoire's Great West: Key to Reconciliation, Africa Report N°212.

KONATE, S.A. (2004), The Politics of Identity and Violence in Cote d'Ivoire. *West Africa Review*

KNIGHT, M. AND A. OZERDEM (2004), Guns, Camps and Cash: Disarmement, Demobilization and Reinsertion of Former Combatants in Transition from War to Peace, *Journal of Peace Research*, 41, 499-516.

LAMB, G. (2008), Current Approaches to Disarmament, Demobilisation and Reintegration (DDR) Programme Design and Implementation, Thematic Working Paper 1, Institute for Security Studies / University of Bradford / Centre for International Cooperation and Security.

LE PAPE, M. & C. VIDAL (dir.) (2002), Côte d'Ivoire - L'année terrible 1999-2000, Paris, Karthala.

MCGOVERN, M. (2011), *Making war in Côte d'Ivoire*, University of Chicago Press.

Muggah, R. (2005). 'No Magic Bullet – A Critical Perspective on Disarmement, Demobilization and Reintegration (DDR) and Weapons Reduction in Post-Conflict Contexts', Round Table n° 94, p. 239-252

Specker, L. (2008), The R-Phase of DDR Processes: An Overview of Key Lessons Learned and Practical Experiences, Netherlands Institute of International Relations, Clingendael: Conflict Research Unit.

UNITED NATIONS (2014a), Operational Guide to Integrated DDR Standards (IDDRS).

UNITED NATIONS (2014b), Rapport de mi-mandat du Groupe d'experts sur la Côte d'Ivoire établi en application du paragraphe 27 de la résolution 2153 (2014) du Conseil de sécurité, n° S/2014/729, octobre 2014.